

Hôpital: Eric Woerth promet des mesures sur la RTT d'ici la rentrée

LYON, 20 juillet 2007 (APM) - Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, Eric Woerth, a déclaré jeudi que le gouvernement annoncerait d'ici la rentrée de septembre des mesures concernant les jours de réduction de temps de travail (RTT) épargnés dans les services publics, notamment à l'hôpital.

Selon le rapport de Dominique Acker, rendu public mardi par le ministère de la santé, le nombre de jours de RTT non pris épargnés dans les comptes épargne temps (CET) des personnels hospitaliers s'élevait à 2,2 millions au 31 décembre 2005, rappelle-t-on.

Le rapport fait apparaître une crainte quant à une pénurie de personnels dans les hôpitaux au moment où les titulaires de ces comptes feront valoir leurs droits à congés.

"Il y a beaucoup de jours épargnés, il faut que l'Etat soit clair là-dessus. Le Premier ministre nous a demandé très vite de trouver des solutions et on va annoncer des mesures d'ici la rentrée", a déclaré Eric Woerth, lors d'une visite à l'Ecole nationale du Trésor public à Lyon.

Le ministre a par ailleurs encouragé une nouvelle fois le recours aux heures supplémentaires dans le secteur public.

Avec l'exonération de charges sociales et d'impôt prévue dans le projet de loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat, c'est 16% de plus que sur la feuille de paye, ce n'est pas négligeable", a-t-il expliqué.

Ces déclarations du ministre des comptes publics interviennent alors que la Fédération hospitalière de France (FHF) a souhaité jeudi dans un communiqué que les pouvoirs publics apportent rapidement "une clarification sur les modalités de financement" qui viendront "sécuriser" les jours de CET stockés par les personnels hospitaliers.

La FHF considère en effet que les 350 millions d'euros qui sont toujours inscrits dans le Fonds pour l'emploi hospitalier (FEH) afin d'accompagner l'application de la RTT dans les hôpitaux sont "insuffisants pour permettre le financement des 2,2 millions de jours épargnés au 31 décembre 2005".

Commentant le constat "alarmant" dressé par le rapport Acker, la FHF explique que cette situation "découle directement du sous-financement chronique des établissements hospitaliers qui -dans un contexte de pénurie de moyens et de main d'oeuvre- n'ont eu d'autres choix que de recourir aux heures supplémentaires et n'ont pas pu provisionner les sommes nécessaires au financement des CET".

LA CMH APPELLE A UN PLAN D' ACTIONS SUR CINQ ANS

Partageant "l'essentiel" des propositions du rapport tout en regrettant que la complémentarité public-privé ne soit pas évoquée, la Coordination médicale hospitalière (CMH) estime qu'il faut entreprendre "un véritable plan d'actions sur cinq ans intervenant sur les leviers de formation, de réorganisation et de partage des tâches".

"Pour les soignants, l'augmentation du quota d'entrée dans les écoles est incontournable", précise-t-elle.

"Pour les médecins, c'est en tenant compte par spécialité et par territoire des effectifs publics et privés qu'il faut raisonner", ajoute-t-elle en appelant également à la mise en oeuvre d'une "politique de gestion prévisionnelle" des temps médicaux et soignant disponibles.

Notant que le constat du rapport s'arrête au 31 décembre 2005, la CMH précise que "depuis, c'est 300.000 jours supplémentaires qui abondent chaque année les CET des médecins hospitaliers, soit environ 180 millions d'euros par an".